



REPUBLIQUE FRANCAISE

La Présidente
du Tribunal Administratif de Caen

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 621-1-1 ;

En application des dispositions susvisées, Mme Audrey MACAUD, vice-présidente du Tribunal Administratif de Caen, est désignée pour exercer les fonctions prévues à l'article R. 621-1-1 en qualité de magistrate chargée des expertises.

L'ensemble des attributions mentionnées aux articles R. 621-2, R. 621-4, R. 621-5, R. 621-6, R. 621-7-1, R. 621-8-1, R. 621-11, R. 621-12, R. 621-12-1 et R. 621-13 lui sont déléguées.

Fait à Caen, le 1^{er} septembre 2025.

H. ROULAND-BOYER